MESSAGE DE VIGILANCE MALADIES ANIMALES

DNC (DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE) ET FCO (FIÈVRE CATARRHALE OVINE)

Deux maladies animales virales, la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) et la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) touchent actuellement les bovins sur le territoire français. Cette situation exceptionnelle nécessite une vigilance collective renforcée.

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), maladie animale virale non transmissible à l'être humain circule en Italie, en Espagne et en France depuis le 29 juin 2025 (plus de 85 foyers). Les mesures de lutte collective sont prises pour cette maladie contagieuse émergente en Europe afin d'empêcher son installation dans les troupeaux et de l'éradiquer au plus vite.
Elle se propage **entre bovins** par les mouvements d'animaux infectés et/ou via des insectes « vecteurs » (taons et mouches piqueuses / stomoxes). Après une accalmie au début de l'automne la situation sanitaire mérite toujours **notre mobilisation collective**.

Malgré l'amélioration récente de la situation, l'apparition de plusieurs foyers, la première quinzaine d'octobre, éloignés des zones initiales résulte probablement de mouvements d'animaux, dont certains illicites. Ces cas illustrent l'importance de respecter strictement les règles relatives aux mouvements d'animaux, de maintenir une vigilance accrue à l'état de santé des bovins, de mettre en œuvre des mesures de biosécurité.

Dans ce contexte sanitaire, il est essentiel, pour la protection du cheptel bovin français de poursuivre les mesures de lutte appliquées depuis le début de l'émergence de la DNC :

- **Détection précoce** de la maladie, basée sur la surveillance quotidienne rapprochée de l'état de santé des bovins par les éleveurs, et le signalement systématique au vétérinaire en cas de signes évocateurs (fièvre, écoulements, nodules) pour la réalisation d'analyses prises en charge par l'Etat ;
- **Dans les zones réglementées (50 km autour d'un foyer)** :
  - Vaccination massive, rapide et obligatoire (prise en charge intégrale par l'État)
  - Strict respect des exigences de biosécurité et en particulier les interdictions de mouvements de bovins (sauf dérogation définie)
- En cas de foyer, dépeuplement total des lots infectés par les pouvoirs publics

La fièvre catarrhale ovine (FCO), également appelée maladie de la langue bleue est une maladie virale touchant les ruminants domestiques (ovins, bovins, voire les caprins). En France, trois sérotypes sont réglementés : le 8, le 4 et depuis le mois d'août 2024 le 3. Cette maladie est endémique : on ne cherche plus à l'éradiquer mais à la maîtriser. La vaccination relève donc de la responsabilité individuelle de l'éleveur, volontaire et à sa charge (à l'exception du sérotype 1 dans les Pyrénées, à titre préventif).

La **vaccination des animaux** demeure le moyen le plus efficace pour **limiter l'impact sanitaire et économique** de la FCO. La **filière laitière** rappelle ainsi l'importance de **maintenir un haut niveau de couverture vaccinale** sur l'ensemble du territoire.

La préservation de la santé du cheptel bovin français repose sur la **mobilisation de tous**. La vigilance et la réactivité de chacun sont déterminantes pour **endiguer la propagation de ces maladies** et **préserver la compétitivité de notre filière**.

LIENS UTILES

Site du Ministère : Foire aux questions DNC

Site GDS - Fiche Biosécurité_Gestion-et-lutte-contre-les-vecteurs_stomoxe.pdf

Site du Ministère : FCO

Site GDS – réservation vaccin FCO

CONTACT

Une question ?

Ecrivez directement à votre interprofession :

contact@cniel.com

A propos du Cniel

Créé en 1974, l'Interprofession laitière, Le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) est l'association qui regroupe les organisations représentant les producteurs de lait de vache, les entreprises laitières privées, les coopératives laitières, et les acteurs du commerce, de la distribution et de la restauration collective.
Le Cniel porte la volonté commune de ses membres de coopérer pour construire une filière laitière structurée, performante et durable, ancrée dans les territoires et ouverte sur la société et le monde d'aujourd'hui et de demain.
Les missions de l'Interprofession laitière (Cniel) sont encadrées par la réglementation européenne et française.

Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

Association Loi 1901 n° 74/489
42 rue de Châteaudun
75314 PARIS CEDEX 09

www.cniel.com